

DEC141786DR13

Décision portant délégation de signature à M. Laurent JOURNOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3426, intitulée BioCampus Montpellier

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3426, intitulée BioCampus Montpellier, dont le directeur est M. Laurent JOURNOT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Brigitte COUETTE, Secrétaire Générale et Coordinatrice Scientifique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2014

Le directeur d'unité

Laurent JOURNOT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014